

Appel à projet : Bougez pour ceux qui restent confinés en EHPAD

Cahier des charges

Date limite de dépôt des candidatures :

15 juin 2020

Administration :

MCOOR Association Nationale des médecins
coordonnateurs en EHPAD et du médico-social

Contact : bougez-confines@mcoor.fr



I. Éléments de contexte

KMS, plateforme de gestion de courses à pied, organise sous le parrainage de Michaël Jeremiasz une course dite virtuelle de 3 km. Une course virtuelle est une course qui ne peut se courir tous ensemble en un même lieu, comme le sont habituellement les courses. Il s'agit que chaque coureur/marcheur, en s'inscrivant, fasse les 3 km de la course quand il-elle le souhaite (dans la limite des dates), comme il-elle le souhaite et comme il-elle le peut ! Il s'agit d'une course solidaire, faite pour tous-tes pour laquelle l'important n'est pas la performance sportive mais la participation pour une cause.

Les sommes récoltées (hors frais de gestion) seront attribuées aux EHPAD ayant présenté les projets le plus innovants pour favoriser l'activité physique des résidents durant la période de confinement lié à la pandémie de SARS COV2.

MCOOR Association nationale des médecins coordonnateurs en EHPAD et du médico-social sous le parrainage du Professeur Hubert BLAIN (Président du comité scientifique) met en place un appel à projet pour sélectionner les EHPAD qui souhaitent bénéficier des sommes récoltées par cette course virtuelle pour équiper leur structure en matériel.

Les bienfaits de l'activité physique chez les personnes âgées ont largement été démontrés. Elle favorise le maintien des capacités et prévient la perte d'autonomie. L'utilisation d'outils adaptés pour leur pratique associé à la stimulation par du personnel formé sont des éléments déterminants et garants de leur qualité et de leur efficacité.

Le confinement des résidents en EHPAD risque d'entraîner des conséquences majeurs sur la santé des résidents et toute action qui permettrait de lutter contre ce risque doit être entreprise.

Cet appel à projet repose sur les recommandations :

- du Plan national d'action de prévention de la perte d'autonomie (1), qui vise notamment à lutter contre la sédentarité et à conforter le maintien de la mobilité : équilibre, marche, prévention des chutes (mesure 16). Une des actions proposées par cette mesure est la suivante : « Développer et généraliser l'offre d'activités physiques adaptées et encadrées »
- du groupe d'experts qui a été sollicité par l'INSERM dans le cadre de ces travaux sur l'«Activité physique et prévention des chutes chez les personnes âgées » (2) qui recommande « la pratique régulière d'activités physiques et d'exercices pour prévenir les chutes et plus généralement pour conserver une autonomie fonctionnelle, gage de qualité de vie ».

1 Plan national d'action de prévention de la perte d'autonomie¹, ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes - septembre 2015

2 Activité physique et prévention des chutes chez les personnes âgées, Éditions Inserm, Collection Expertise collective - janvier 2015

Bougez pour ceux qui restent confinés en EHPAD

II. Objectifs

Cet appel à projet a pour objectif de préserver l'autonomie des personnes âgées au sein des EHPAD et de réduire les risques de décompensation liés au confinement
Il s'agit de favoriser le développement de l'activité physique pour les résidents confinés dans les EHPAD ce qui leur permettra :

- de stimuler leurs fonctions locomotrices ;
- De prévenir les chutes
- d'améliorer l'équilibre (statique et dynamique) et les fonctions psychomotrices
- de développer leur confiance en soi ;
- de favoriser leur maintien de l'autonomie.
- de maintenir un plaisir corporel

III. Champs de l'appel à candidatures

1. Etablissements concernés : EHPAD France Métropolitaine et Outre Mer
2. Public cible : l'action s'adresse à l'ensemble des résidents des EHPAD, quel que soit leur degré de dépendance.
3. Actions éligibles
 - a. Dans le cadre de l'appel à projet les prix obtenus ont pour but de financer l'achat de matériel favorisant la mobilité des personnes âgées en périodes de confinement.
 - b. Le comité scientifique étudiera la manière dont l'équipe envisage la pérennisation de l'utilisation de ces équipements
 - c. La participation du plus grand nombre de résidents aux activités proposés avec l'utilisation du matériel obtenu par l'intermédiaire de cet appel à projet
 - d. Les critères utilisés par les équipes soignantes pour déterminer la priorisation du rythme et des séances proposées
 - e. Le respect des mesures barrières et des règles d'hygiène liés à l'utilisation de ces équipements durant la période de pandémie à COVID-19
4. Actions non éligibles
 - a. Financement d'intervention de professionnels (ergothérapeute, éducateurs APA, psychomotricienne...)
 - b. Projet qui ne serait pas financé par l'attribution du prix sans nécessité de moyens supplémentaires non budgétés

IV. Prix

- Le nombre de prix attribués sera lié aux nombres d'inscriptions à la course virtuelle solidaire pilotée par KMS.
- L'intégralité des sommes récoltées sera attribuée aux projets qui auront été sélectionnés par le comité scientifique.
- Premiers prix : 3000€
- Deuxièmes prix : 2000€
- Troisièmes prix : 1000€

V. Procédures de dépôt et d'instruction

1. Modalités de dépôt du dossier de candidature

- a. Etape 1 : Retrait du dossier d'appel à projet sur le site mcoor.fr
- b. Etape 2 : Elaboration du projet et écriture sur le document word : **AAP formulaire de dépôt de candidature** à charger sur le site mcoor.fr
- c. Etape 3 : Transmissions par mail à l'adresse mail suivante : bougez-confines@mcoor.fr (avec pour objet : AAP BOUGEZ CONFINÉS , nom de l'établissement, ville, département) :
 - ✓ **AAP formulaire de dépôt de candidature** correctement rempli et signé par le responsable de l'établissement
 - ✓ pièces complémentaires éventuelles
 - ✓ RIB avec le tampon de l'établissement déposant un dossier d'AAP

Bougez pour ceux qui restent confinés en EHPAD

2. Critères de sélection des projets

- a. La complétude du dossier (tout dossier incomplet ne sera pas examiné)
- b. Le respect du présent cahier des charges
- c. Le respect du calendrier
- d. La qualité du projet d'établissement et la dynamique de la structure à long terme
- e. La pertinence des besoins au regard de la situation décrite
- f. L'efficacité du projet

3. Procédure de sélection des projets

Après réception, les projets seront examinés par le comité scientifique composé de :

- Pr. Hubert BLAIN, professeur de gériatrie au CHU de Montpellier, président du jury
 - Dr. Anne AMRANI, médecin rééducateur et gériatre à Marseille
 - Dr. Stephan MEYER, gériatre, médecin coordonnateur d'EHPAD et médecin du sport, Limoges
 - Dr. Jean-Claude DRUVERT, médecin coordonnateur en EHPAD à Redon, médecin du sport, Médecin coordonnateur aux Mondiaux d'athlétisme IPC à Lyon, Chef de mission aux Jeux Paralympiques de Rio,
 - Mme Pauline FABIANO, psychomotricienne en EHPAD, Marseille
 - M. Frédéric MILHE, kinésithérapeute et spécialiste des pathologies osseuses fragilisantes chez les sujets âgés, Marseille
- Le résultat de cet appel à candidatures fera l'objet d'une présentation sur le site de MCOOR
 - Par ailleurs, les établissements ayant candidaté seront informés par courriel des résultats de l'appel à projet.

4. Calendrier

- Date de lancement de l'appel à projet. : 11 mai 2020
- Date limite du dépôt de candidature : 15 Juin 2020
- Instruction : 16-24 juin 2020
- Comité de sélection : 25-27 juin 2020
- Publication des résultats : 29 juin 2020

5. Contact MCOOR

- Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :
bougez-confines@mcoor.fr